

Mairie
de
SAILLANS
26340



Qui gère quoi ?
le savez-vous ?

MAIRIE

Crèche Mairie CCCPS

Terrain de tennis Mairie CCCPS

INTERCOMMUNALITÉ

eau potable Mairie CCCPS

mes impôts
Mairie ... %
CCCPS ... %

Comprendre qui fait quoi...
quelles compétences... qui décide ?

réunion publique
L'intercommunalité

Venez échanger
Mercredi 18 novembre à 18h30
Salle polyvalente de Saillans
avec des élus municipaux et de la CCCPS

Un citoyen doit être un habitant informé.

RÉUNION PUBLIQUE SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

Saillans – 18 novembre 2015

QUELQUES RAPPELS SUR L'INTERCOMMUNALITÉ EN FRANCE

Cà vient
d'où ?

- 1970 : 1ers syndicats d'aménagement de communes
- 1980 -1990 : Décentralisation = de plus en plus de pouvoirs, de compétences et de moyens transférés vers les regroupements de communes
- 2010 : volonté de rationalisation du « millefeuille territorial »



QUELQUES RAPPELS SUR L'INTERCOMMUNALITÉ EN FRANCE

- Pour faire
quoi ?
- Organisation rationnelle du territoire face à l'émiettement communes...
 - ...tout en maintenant une maille de gestion intéressante pour la démocratie locale et le maintien des services de proximité
 - Favoriser le développement économique et l'aménagement du territoire
- Ça
fonctionne
comment ?
- Fiscalité propre depuis 1999
 - Régie par le principe de spécialité : exercice de certaines compétences
 - Système de représentation de second niveau : les citoyens ne choisissent pas directement ceux qui dirigent l'intercommunalité
- 

LA LOI NOTRE

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Pour ce qui est de l'intercommunalité :

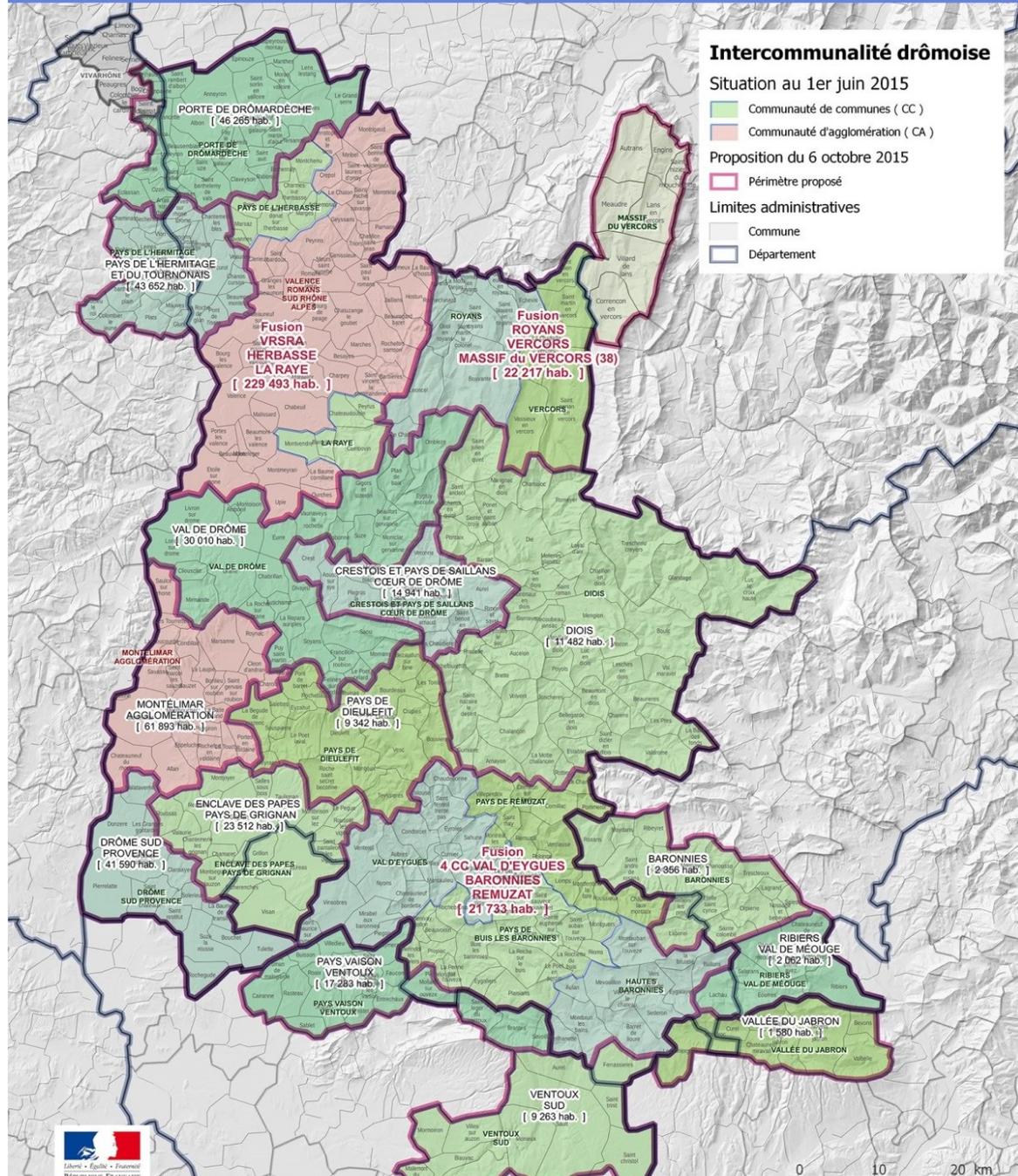
- Redéfinit la répartition des compétences entre échelons de collectivités (région, département, Intercommunalité)
- Prévoit une rationalisation de la carte des intercommunalités au 1er janvier 2017 (seuil minimal de 15.000 habitants avec adaptation pour les intercommunalités récemment fusionnées, telles la CCCPS)
- Les Préfets ont la responsabilité de mettre en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale

Projet de schéma intercommunal présenté par le Préfet de la Drôme

Calendrier

- 6 octobre 2015 : présentation du schéma par le Préfet
- 31 décembre 2015 : réception des avis des collectivités concernées
- mars 2015 : adoption du schéma

Dans la vallée de la Drôme : pas de changement MAIS l'équipe municipale de Saillans souhaite saisir cette opportunité pour se poser la question de l'organisation intercommunale, avec les habitants.



Source : SDCI, Préfecture de la Drôme, 2015

NOS IMPRESSIONS SUR L'INTERCOMMUNALITÉ EN FRANCE

- Faible prise en compte des aspirations des habitants dans les réformes territoriales successives
- Eloignement croissant des habitants de cette instance de gouvernement, lié au système de représentation de second niveau
- Opacité sur le fonctionnement de l'intercommunalité – faible connaissance des habitants
- Importance des décisions prises par les intercommunalité dans la vie quotidienne des habitants, liée aux transferts croissants de compétences vers l'intercommunalité



INTENTION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE DE SAILLANS

- Un temps d'information : pour mieux connaître l'intercommunalité, son fonctionnement et son importance
- Un temps d'échange entre les habitants, les élus municipaux et leurs représentants à l'intercommunalité
- Un temps de recueil des attentes et besoins des habitants en matière d'intercommunalité

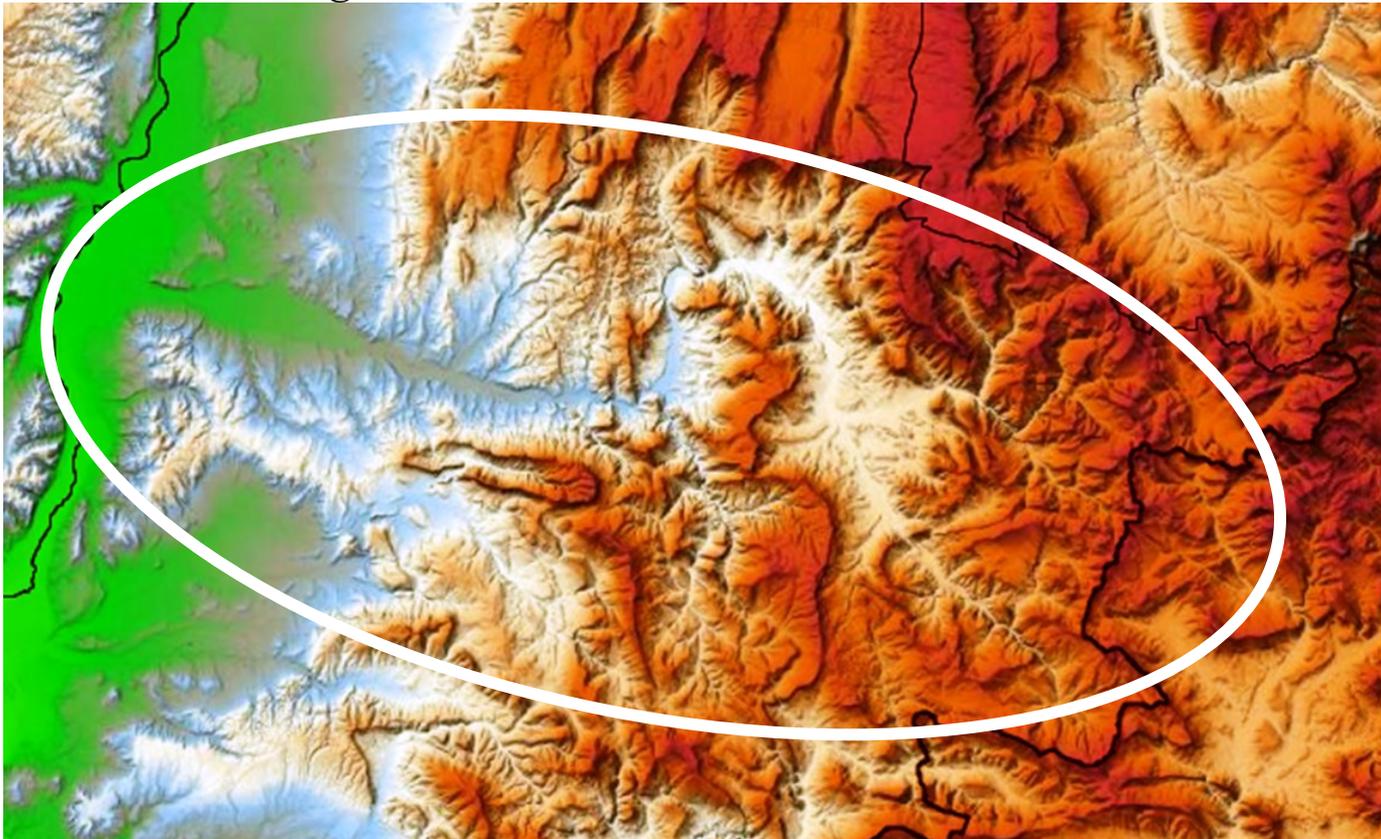
Réunion
publique
du 18
novembre
2015



COMMENT CA SE PASSE CHEZ NOUS

Quelques cartes pour mieux comprendre

Un point de vue de géographie physique :
la « vallée de la Drôme », autour de la rivière , entre des
massifs montagneux

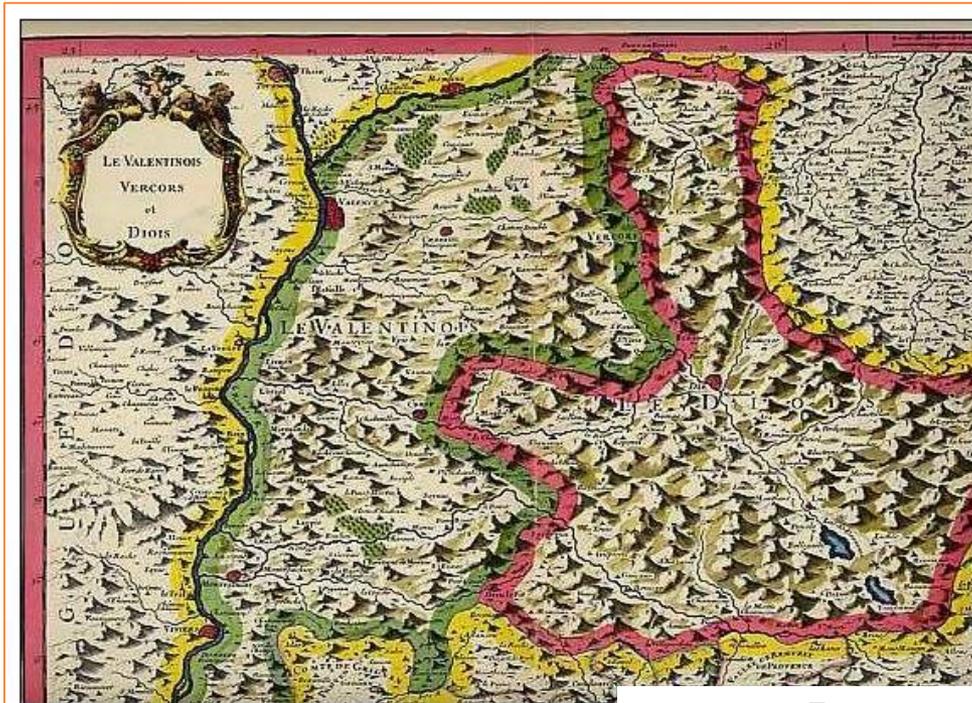




COMMENT CA SE PASSE CHEZ NOUS

Quelques cartes pour mieux comprendre

Un point de vue culturel : le « Diois »
dans la partie amont



Environ 1930



RGA- 1978



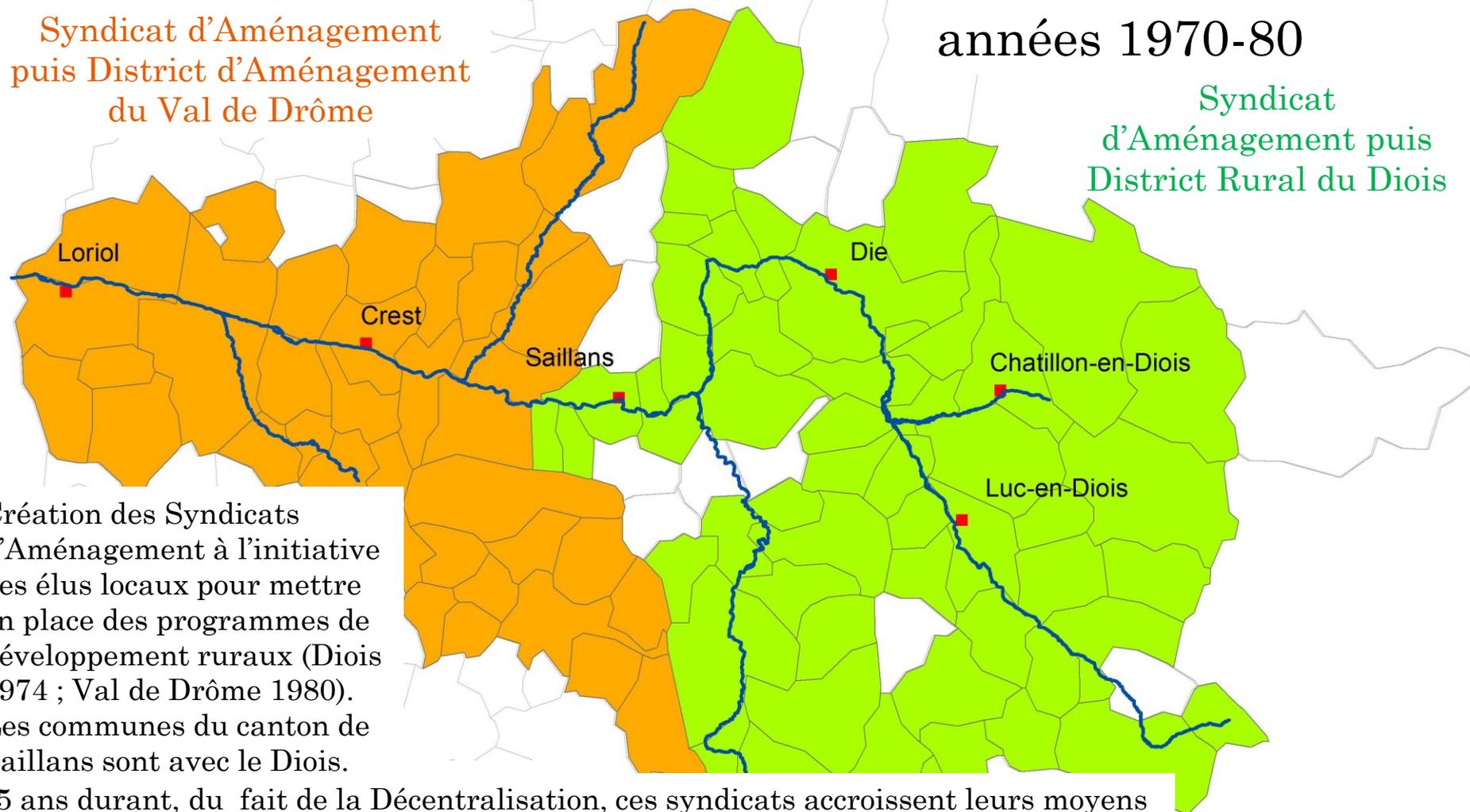
UN BREF HISTORIQUE



Syndicat d'Aménagement
puis District d'Aménagement
du Val de Drôme

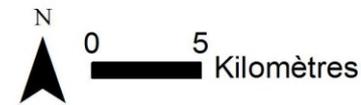
années 1970-80

Syndicat
d'Aménagement puis
District Rural du Diois



Création des Syndicats
d'Aménagement à l'initiative
des élus locaux pour mettre
en place des programmes de
développement ruraux (Diois
1974 ; Val de Drôme 1980).
Les communes du canton de
Saillans sont avec le Diois.

15 ans durant, du fait de la Décentralisation, ces syndicats accroissent leurs moyens humains et financiers et développent leurs propres politiques locales. Ils changent de statut et deviennent des District d'Aménagement avec leurs propres fiscalités (1987 pour le Val de Drôme, 1993 pour le Diois). Pendant toute cette période des communes sortent en entrent de ces syndicats et districts quand il y a des désaccords politiques.



UN BREF HISTORIQUE

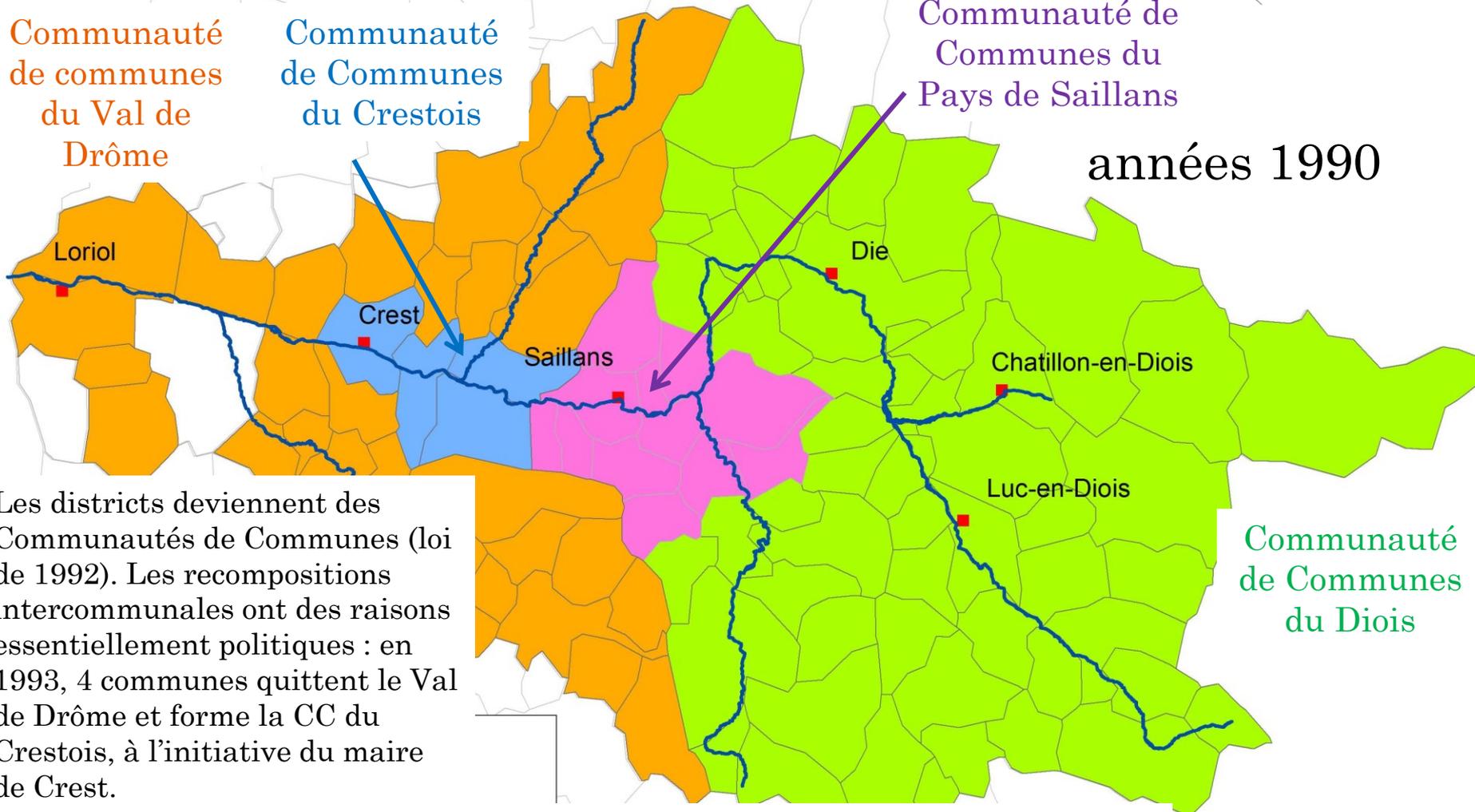


Communauté
de communes
du Val de
Drôme

Communauté
de Communes
du Crestois

Communauté de
Communes du
Pays de Saillans

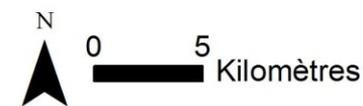
années 1990



Communauté
de Communes
du Diois

Les districts deviennent des Communautés de Communes (loi de 1992). Les recompositions intercommunales ont des raisons essentiellement politiques : en 1993, 4 communes quittent le Val de Drôme et forme la CC du Crestois, à l'initiative du maire de Crest.

En 1995, les communes du canton de Saillans se séparent du Diois pour former une intercommunalité Pays de Saillans, à l'initiative de son Conseiller Général (cela s'inscrit dans une logique assez générale en France de « cantonalisation des intercommunalités », liée à la crainte des élus des Départements de la montée en puissance d'un nouveau échelon de pouvoir politique).



UN BREF HISTORIQUE



Communauté
de communes
du Val de
Drôme

Communauté
de Communes
du Crestois

Communauté de
Communes du
Pays de Saillans

années 2000



En 2006, la commune de Crest quitte la CC du Crestois suite à un désaccord politique (lié au syndicat d'eau potable). Les intercommunalités affirment leurs projets politiques. Leurs ressources humaines et financière s'accroissent.



UN BREF HISTORIQUE

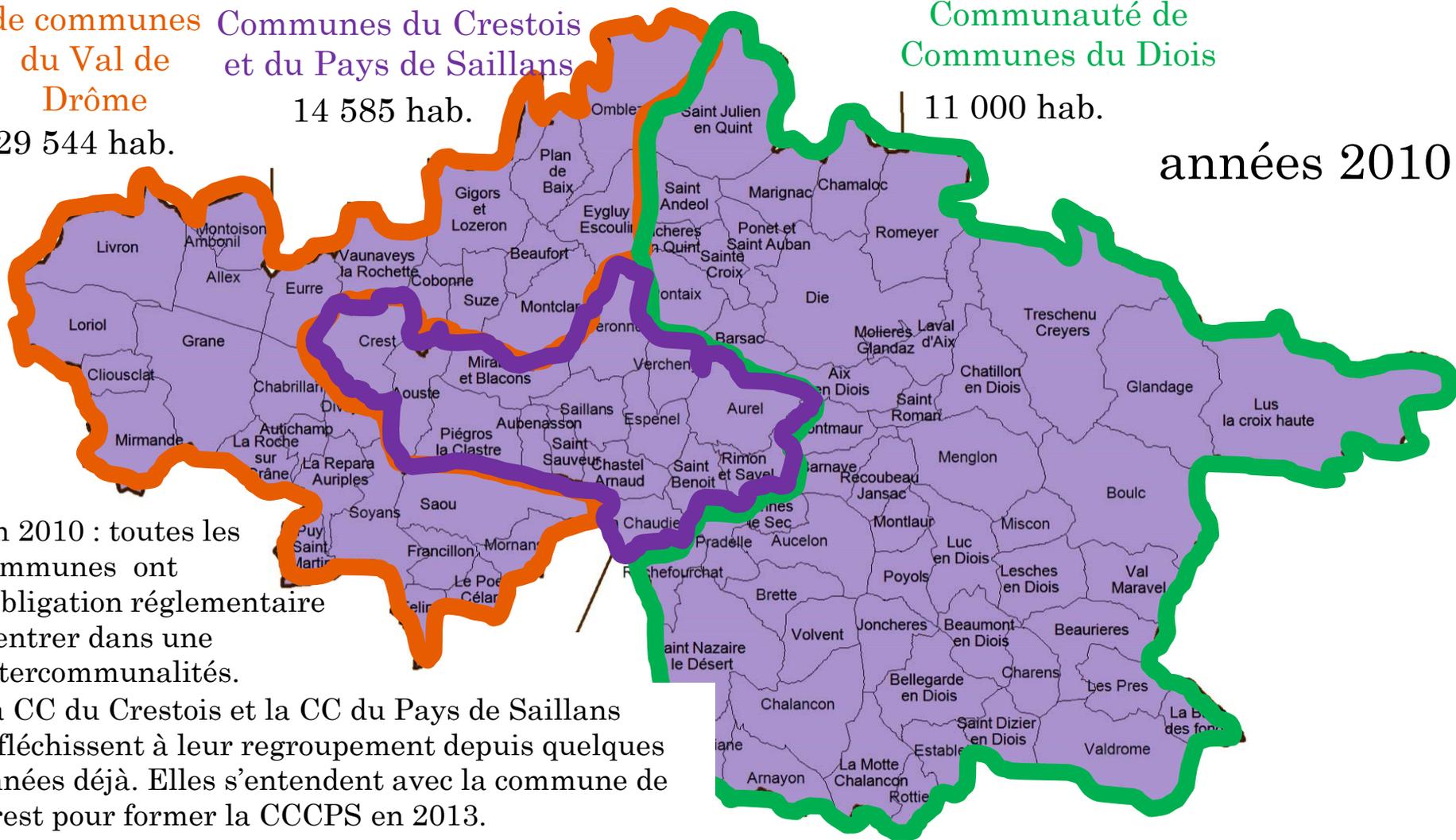


Communauté
de communes
du Val de
Drôme
29 544 hab.

Communauté de
Communes du Crestois
et du Pays de Saillans
14 585 hab.

Communauté de
Communes du Diois
11 000 hab.

années 2010

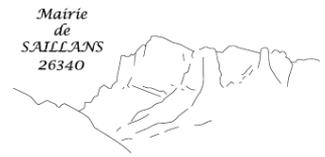


En 2010 : toutes les communes ont l'obligation réglementaire d'entrer dans une intercommunalités.

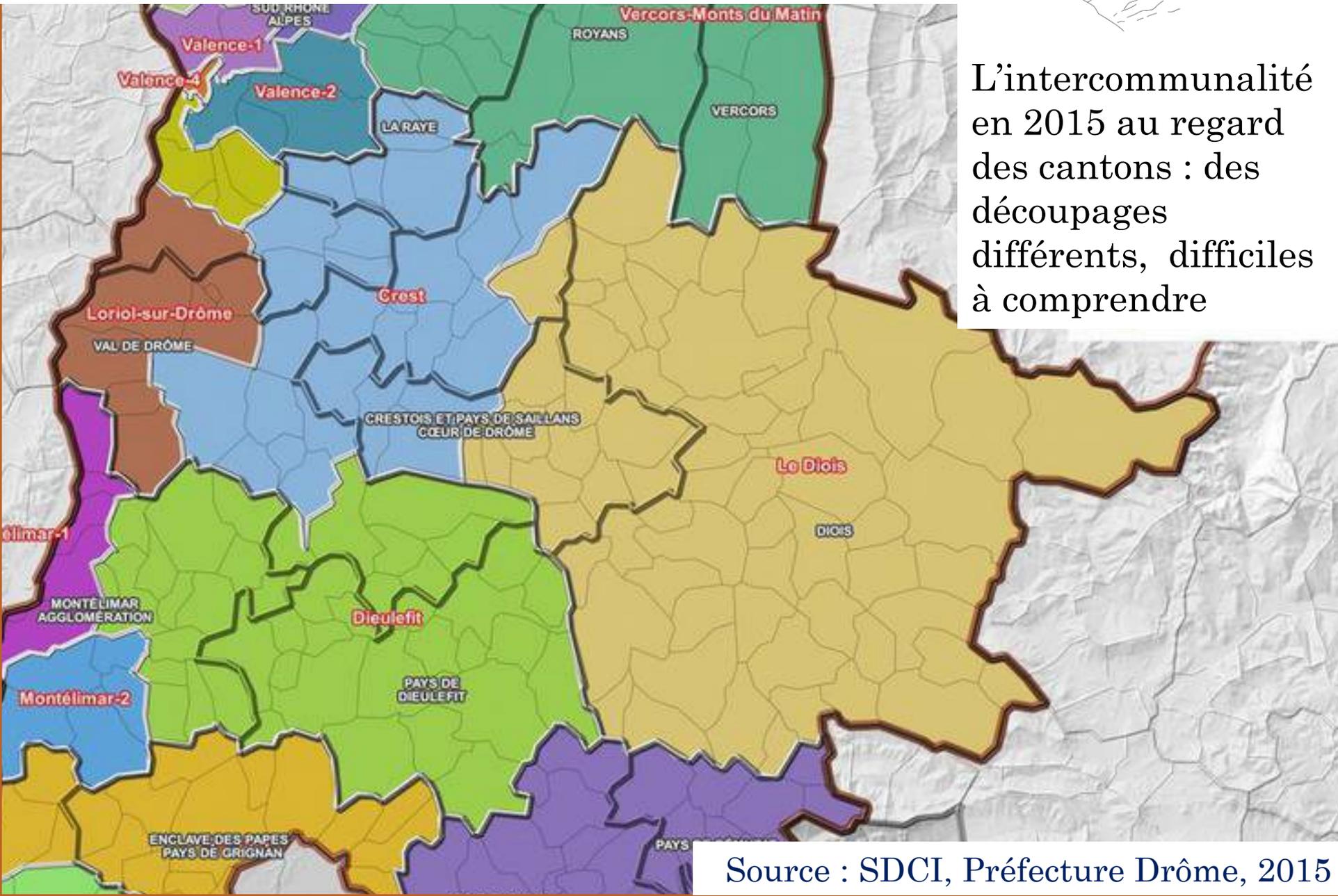
La CC du Crestois et la CC du Pays de Saillans réfléchissent à leur regroupement depuis quelques années déjà. Elles s'entendent avec la commune de Crest pour former la CCCPS en 2013.

Au final : il nous semble que ces recompositions sont beaucoup liées à des jeux de pouvoir entre élus. Elle ne se sont jamais faites après consultation des citoyens. On peut se demander si elles se font au regard des attentes et des besoins des habitants.

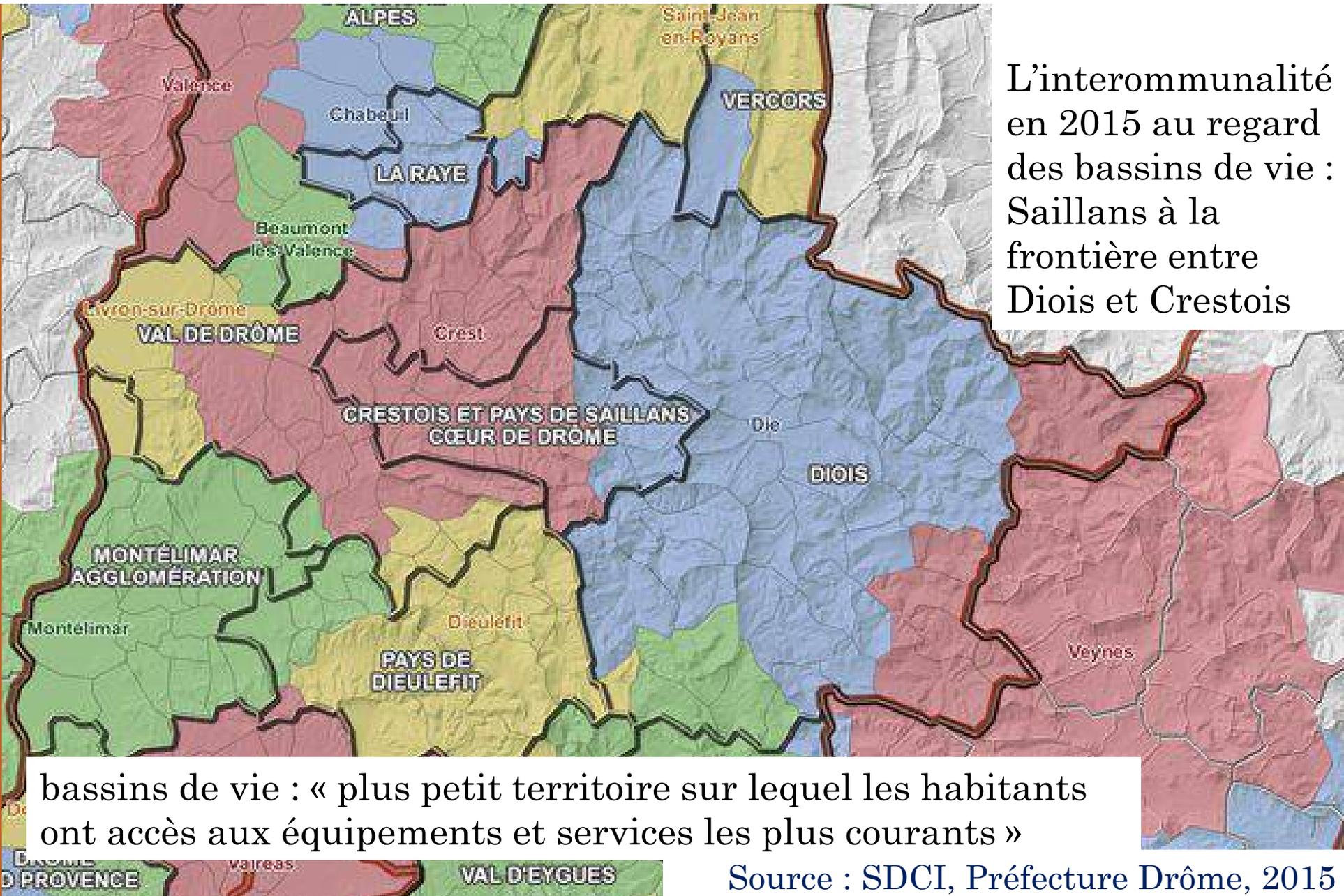
INTERCOMMUNALITÉS ET CANTONS



L'intercommunalité en 2015 au regard des cantons : des découpages différents, difficiles à comprendre



INTERCOMMUNALITÉS ET BASSINS DE VIE



L'intercommunalité en 2015 au regard des bassins de vie : Saillans à la frontière entre Diois et Crestois

bassins de vie : « plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants »

Source : SDCI, Préfecture Drôme, 2015

COOPÉRATION ENTRE INTERCOMMUNALITÉS Autour de la gestion de l'eau

Au-delà des divisions politico-administratives, les communes savent travailler ensemble à des échelles plus vastes quand le sujet le nécessite.

Exemple : périmètre du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme pour la gestion commune et concertée de la rivière Drôme (depuis les années 1990 avec la signature du 1er SAGE de France)

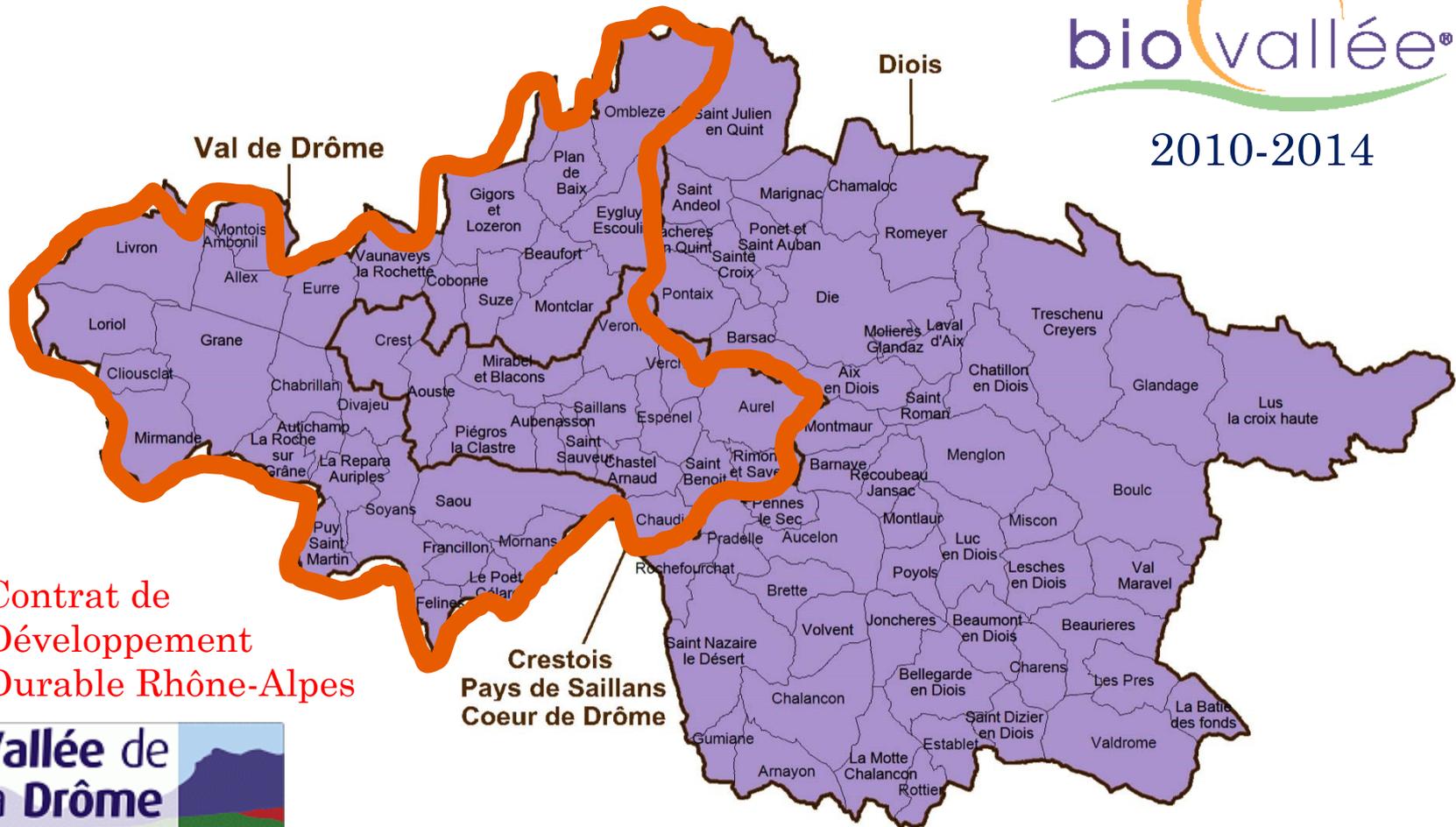


COOPÉRATION ENTRE INTERCOMMUNALITÉS

Développement local



2010-2014

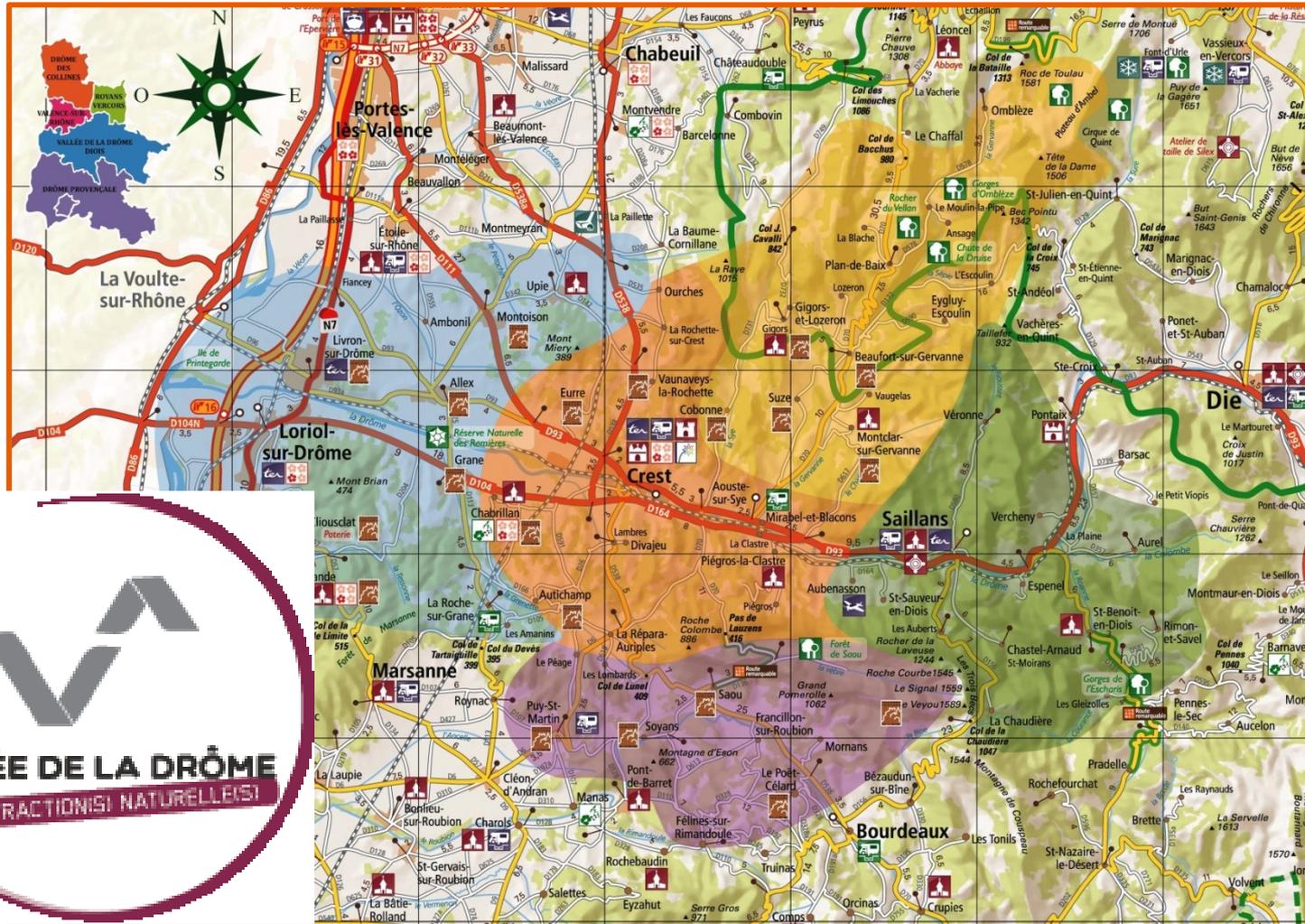


Contrat de
Développement
Durable Rhône-Alpes



COOPÉRATION ENTRE INTERCOMMUNALITÉS

En matière de tourisme



LA CCCPS

Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS
Cœur de Drôme




Valence TGV



15 communes
15097 habitants
(INSEE, 2015)



COMPÉTENCES

Intercommunalité

Principe de
spécificité

- Aménagement de l'espace - Schéma de Cohérence Territorial
- Développement économique - gestion des zone d'activités économiques, ...
- Protection et mise en valeur de l'environnement - rivière Drôme, Station d'épuration, déchetteries, déchets, ...
- Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire - Plan Local d'Habitat, ...
- Équipement sociaux, culturels et sportifs - gymnase, piscine, MJC...
- Action sociale - petite enfance, insertion, personnes âgées,...
- Développement local - gestion des projets de développement avec la Région, l'Europe, ...

Commune

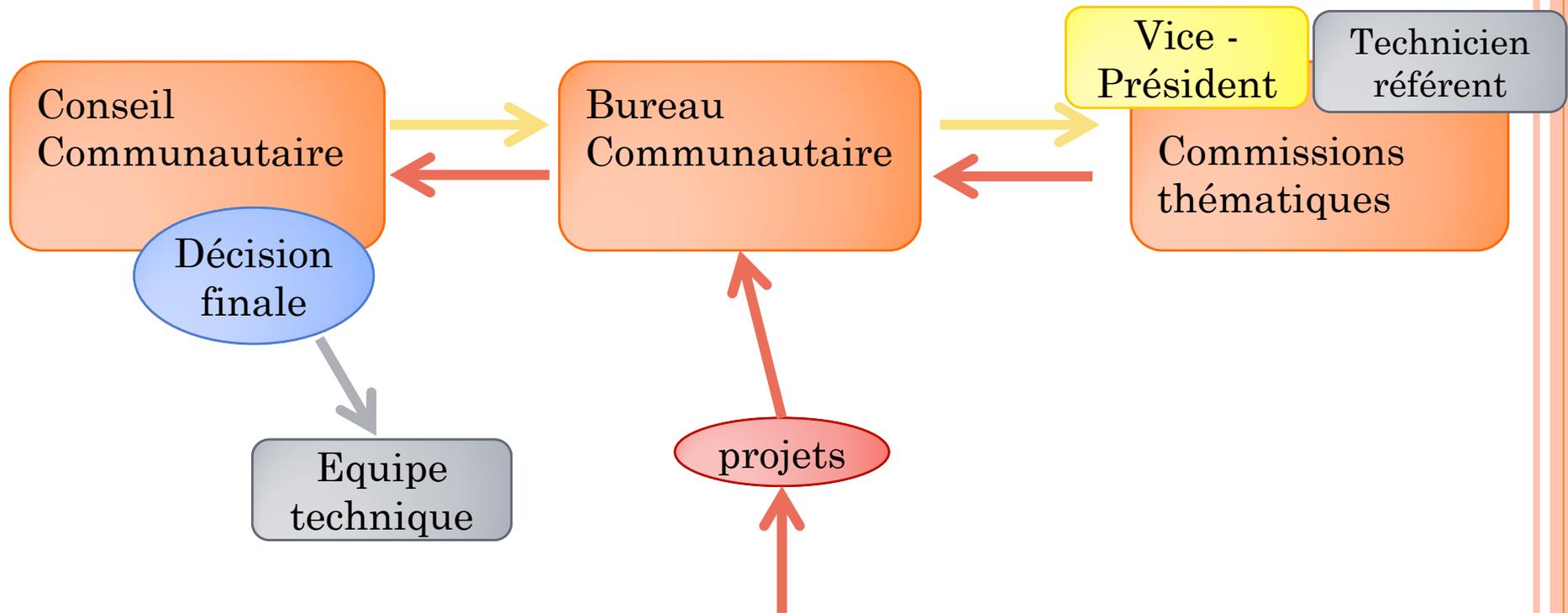
Clause de
compétence
générale

Notamment :

- Plan Local d'Urbanisme
- Entretien des chemins
- Eau potable et réseaux
- Logement social
- Ecole
- Péricolaire
- CCAS
- etc.



COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS À LA CCCPS?



- Oriente
- Propose
- Applique

Statuts
Règlement intérieur

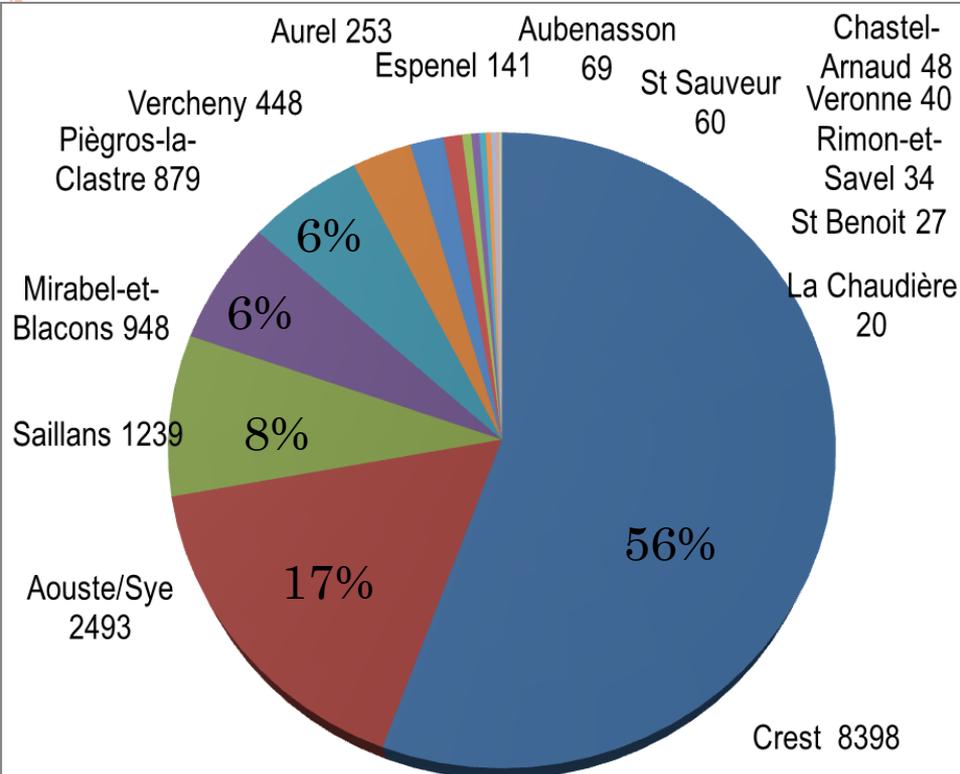


COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS ?

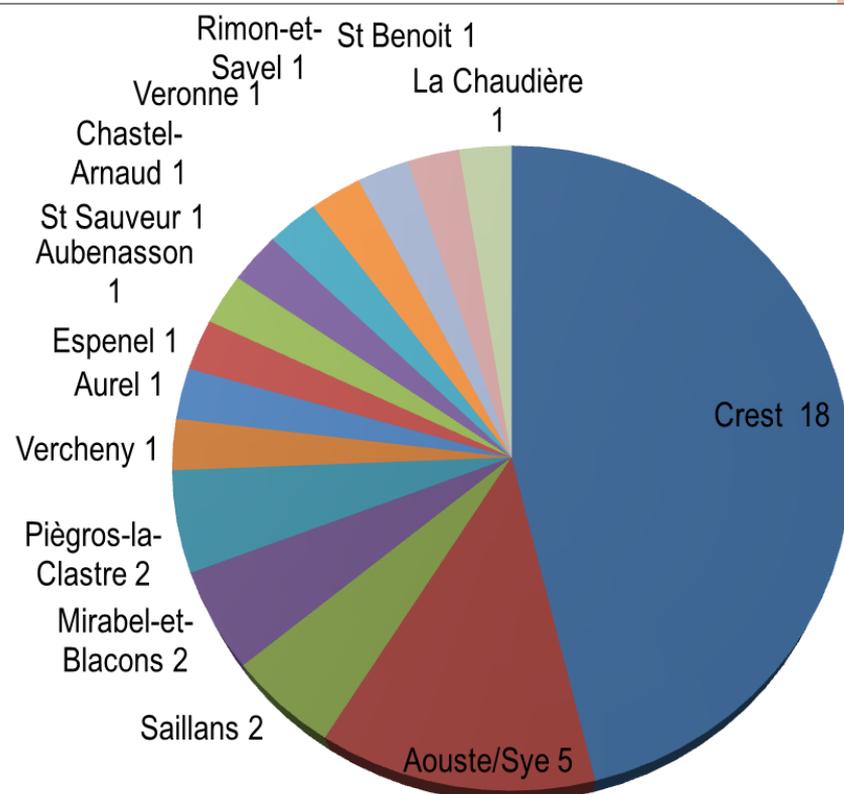
Conseil
Communautaire

- instance délibérative
- 39 membres élus par les citoyens
- 1 réunion/ 2 mois environ

Population des communes (15097)



Nombre de sièges au Conseil (39)



COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS ?

Bureau Communautaire

- instance exécutive :
« rôle de consultation et d'orientation »
- 13 membres élus par les Conseillers
Communautaires
- 1 réunion/ 15 jours

1 président : Gilles Magnon (Piégros-la-Clastre)

7 vice-présidents

(avec délégation de fonction)

- Béatrice Rey (Crest)
- Paul Vindry (Mirabel-et-Blacons)
- Denis Benoit (Aouste/Sye)
- Caryl Fraud (Crest)
- Marie-Christine Darfeuille
(Espenel)
- Yvan Lombard (Crest)
- Franck Monge (Vercheny)

5 autres élus des communes

(sans délégation de fonction)

- Philippe Huygue (Aouste/Sye)
- Jean-Pierre Point (Crest)
- Maryline Manen (Mirabel-et-
Blacons)
- Jean-Louis Baudoin (St Benoit)
- Vincent Beillard (Saillans)

COMMENT SONT TRAVAILLÉS LES PROJETS ?

Vice -
Président

Technicien
référent

Commissions
thématiques

projets

- 8 commissions présidées par des vice-présidents
- « travail en amont entre Vice-Président et techniciens + en réunion technique »

Economie
B. Rey

Aménagement,
habitat, énergie
P. Vindry

Finances
D. Benoit

Fibre
optique
D. Benoit

Sport
C. Fraud

Social
MC Darfeuille

Environnement
Y. Lombard

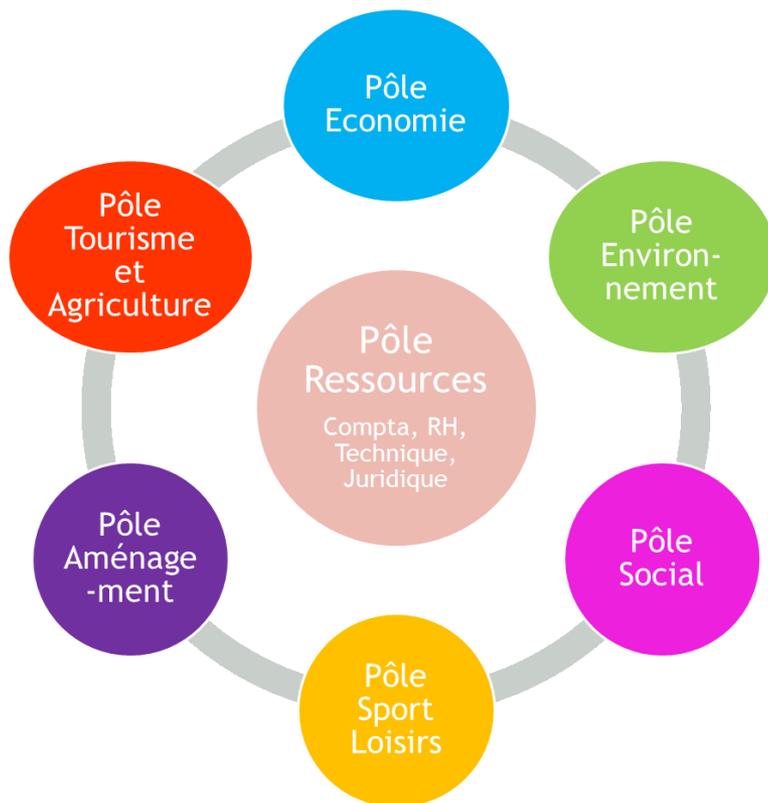
Tourisme
Agriculture
F. Monge

QUELLES SONT LES RESSOURCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ ?

Equipe technique

71 agents

(sans compter 5 saisonniers piscine et 15 vacataires pour centre de loisirs)



8,3 M d'€ / an de budget de fonctionnement (en 2014)



QUELLES SONT LES RESSOURCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ ?

Eléments de fiscalité (2014)

Impôts	Taux CCCPS	Taux CCVD	Taux CC Diois	Taux Saillans
Taxe d'habitation	4,06 %	9,95	4,36	19,66 %
Taxe foncier bâti	3,76 %	0,89	3,15	14,78 %
Taxe foncier non bâti	10,71 %	4,83	11,41	40,32 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	8 %	10,8	11,76	
Contribution Économique Territoriale	24,76 %	25,59 %	5,66 %	

Par exemple :

Pour une taxe d'habitation de 700 €, l'intercommunalité perçoit **120 €**

Pour une résidence de 2 personnes, la TEOM est d'environ **185 €**



A VOS QUESTIONS !

Qui gère quoi ?
le savez-vous ?

MAIRIE

? Crèche Mairie CCCPS

? Terrain de tennis Mairie CCCPS

INTERCOMMUNALITÉ

? eau potable Mairie CCCPS

? mes impôts
Mairie ... %
CCCPS ... %

Comprendre qui fait quoi...
quelles compétences... qui décide ?

réunion publique

L'intercommunalité

Venez échanger
Mercredi 18 novembre à 18h30
Salle polyvalente de Saillans
avec des élus municipaux et de la CCCPS

Un citoyen doit être un habitant informé.

